

De NOUVELLES FONCTIONNALITÉS de consultation

La consultation des offres se fait toujours à partir de la rubrique « Services » - « Offres d'emploi » du site de l'Ucanss, www.ucanss.fr.

Les nouveautés

L'impression quotidienne des offres

L'impression journalière de tous les nouveaux postes est possible à partir d'une commande spécifique.

La consultation de toutes les vacances de poste spécifiques

Les offres concernant des postes d'autres Régimes et du Ministère sont disponibles sur le site de l'Ucanss. Seule différence avec les offres du Régime général, elles apparaîtront sous la forme de fichiers PDF.

La possibilité de postuler en ligne

La présence, dans l'offre, du mél de l'organisme permet aux candidats d'envoyer directement leur candidature.

La consultation en temps réel

Mise à jour quotidiennement, la liste des postes vacants est donc disponible en temps réel sans aucun décalage.

Bourse des EMPLOIS

La bourse des emplois évolue.

Les Vacances de postes seront disponibles uniquement sur www.ucanss.fr.
Il n'y aura plus d'envois « papiers ».

La bourse des emplois est désormais mise à jour quotidiennement.
S'ajoutent de nouvelles modalités de saisie et de nouvelles fonctionnalités de consultation.

De NOUVELLES MODALITÉS de saisie

L'espace de saisie ne change pas. Vous y accédez toujours à partir de la zone « Espace organismes » présente sur la page d'accueil du site Internet de l'Ucanss, www.ucanss.fr. Votre identifiant et le mot de passe associé demeurent identiques.

Ce qui change

Une mise à jour quotidienne

Vous pouvez saisir chaque jour de la semaine une nouvelle vacance de poste et la voir publiée dès le lendemain sur le site de l'Ucanss, à condition que la saisie intervienne avant 15h00.

Une correction quasi-immédiate

Si une erreur s'est glissée ou un oubli a été fait, vous pouvez rectifier la vacance de poste pour le lendemain, toujours en veillant à saisir vos informations avant 15h00.

Une description plus détaillée des offres

Le nombre de lignes accordées au descriptif des postes et/ou des organismes augmente.

- ❑ Pour les postes de Directeurs et d'Agents comptables, vous disposez désormais de 100 lignes (20 pour le descriptif organisme, 80 pour le profil du poste) ;
- ❑ Pour les postes de Directeurs adjoints et de sous-Directeurs : 80 lignes ;
- ❑ Pour les postes d'Employés et Cadres, d'Informaticiens, d'Ingénieurs conseils, de Personnels soignants et éducatifs et d'Employés et Cadres des autres Régimes : 20 lignes.

Un lien direct avec les candidats

Vous devrez dorénavant indiquer l'adresse électronique de votre organisme afin que les candidats puissent postuler en temps réel.

Contacts :

- Emilie POAS, 01.45.38.81.87
epoas@ucanss.fr
- Secrétariat DDARH, tél : 01 45 38 82 02
bde@ucanss.fr